

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ?

Texte déposé

Si le récent postulat de Jacques Perrin a une nouvelle fois, à bon escient, attiré l'attention sur les méthodes de production agricole dans le canton de Vaud, alors il n'a pas abordé la question plus générale de la mise en vigueur de la planification globale de la politique agricole vaudoise, notamment en termes de centre de compétence et de formation, comme l'avait fait en 2010 le postulat Nicolet (10_POS_22).

En effet, quand bien même le Conseil d'Etat a élaboré au début de la présente législature certaines lignes directrices concernant la politique et la formation agricoles, certains projets n'ont à ce jour pas été mis en application, malgré des mesures de réorganisation telles par exemple le regroupement intervenu au mois de janvier 2016.

C'est ainsi que le projet Imago visant à (re)définir un pôle de compétence agri-viticole pour l'ensemble du canton, à l'image de ce que le canton de Fribourg connaît avec l'Institut agricole de Grangeneuve, figure bien dans la liste des intentions, mais semble pour l'instant au point mort.

Compte tenu de ce qui précède le soussigné souhaiterait obtenir des réponses aux questions suivantes:

- Qu'en est-il globalement du projet Imago?
- Le Conseil d'Etat a-t-il avancé dans la définition de ce que devrait être ou pas le futur centre de formation des métiers de la terre?
- Qu'en est-il des sites choisis ou pressentis? Des contacts récents ont-ils été pris avec les communes concernées?
- Quels critères ont été définis pour déterminer le choix dudit futur site?
- Quel calendrier le Conseil d'Etat a-t-il fixé pour la mise en œuvre de ce projet?
- Plus généralement qu'en est-il de la vision stratégique développée par le Conseil d'Etat en matière de regroupement des formations dans le domaine agri-viticole?

Au vu de l'importance que revêtent ces questions dans la mise en place d'une politique dynamique en matière de formation dans les métiers de la terre, le signataire souhaiterait vivement voir le Conseil d'Etat apporter des réponses aux questions susmentionnées avant que la législature 2012-17 ne touche à sa fin.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

☐

Ne souhaite pas développer

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch